

Bordeaux, le mardi 24 décembre 2024

**COMMUNIQUE
A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS
DU FIP PME n°10**

Objet : Clôture des opérations de liquidation du Fonds d'Investissement de Proximité dénommé « FIP GALIA PME n°10 »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds d'Investissement de Proximité dénommé « FIP GALIA PME n° 10 » (ci-après le « FIP ») géré par GALIA GESTION.

Comme vous en avez été informés par courrier en date du 26 décembre 2023 GALIA GESTION a prononcé la dissolution du FIP avec effet au 15 décembre 2023 et a mené les opérations de liquidation du FIP en qualité de liquidateur.

Ces opérations de liquidation tenaient exclusivement à l'encaissement par le FIP, d'ici le 31 décembre 2024 au plus tard, d'un ou plusieurs compléments de prix de cession des titres de la société GO-PROCESS conditionnés à l'atteinte de certains objectifs partiellement atteints à ce jour.

Ces opérations de liquidation étant à présent achevées, la totalité des avoirs, nets des frais de liquidation supportés par le FIP, doit être réparti entre les porteurs de parts du FIP, selon les termes de son Règlement.

Cette somme à répartir entre les porteurs du Fip s'élève à 195.883,61 €, soit la somme de 17,5271 € par part.

Compte tenu des distributions déjà effectuées, le montant qui vous aura été remboursé par part après cette dernière distribution, s'élève à 537,5271 € pour une valeur nominale de la part de 500 € à laquelle il convient d'ajouter les frais de souscription.

La plus-value distribuée, en l'occurrence 17,5271 €, sera soumise uniquement aux prélèvements sociaux. Ceux-ci seront prélevés à la source par le dépositaire du FIP, CACEIS Bank.

Un rapport sera établi par le commissaire aux comptes du FIP sur les conditions de la liquidation et sur les opérations intervenues lors de la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera adressé à chaque porteur de parts du FIP en ayant fait la demande écrite à GALIA GESTION dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la demande.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente lettre, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Vincent SCHIFANO
Président